



Déplacement des sacs de déchets et de lingerie en RI, RTF et RPA (plus de 10 usagers)

ZONE TIÈDE / CHAUDE

Un bac de transport (pour disposer des déchets) et un autre (pour la lingerie souillée) sont rangés dans le corridor attenant à la zone. S'il n'y a aucun moyen de transport, les sacs doivent être doublés et il est conseillé d'utiliser la directive « Déplacement des sacs de déchets et de lingerie en RI, RT et en RPA (moins de 10 usagers) ».

Le préposé à l'hygiène et salubrité à l'extérieur de la zone :

1. Apporter le bac pour les déchets près de la zone tiède ou chaude;
2. Ouvrir la porte de la zone (si requis) en s'assurant que tous les usagers sont à plus de 2 mètres;
3. Demander à un employé de la zone de vous apporter les sacs de déchets et de les déposer dans le bac*;
4. Répéter les mêmes étapes pour la lingerie souillée.

* Le port de gants est requis à cette étape si présence de déchets/lingerie hors du sac, si la poubelle/lingerie déborde ou si présence de souillure/liquide biologique sur le sac.

L'intervenant à l'intérieur de la zone (revêtu de l'ÉPI adéquat) :

1. Ouvrir la porte de la zone de confinement (si requis) et déposer les sacs de déchets ou de lingerie directement dans le bac approprié.

Le préposé à l'hygiène et salubrité à l'extérieur de la zone:

1. Procéder à l'hygiène des mains (HDM) après avoir reçu tous les sacs de déchets ou de lingerie dans leur bac respectif;
2. Mettre des gants, prendre une lingette désinfectante et procéder au nettoyage et à la désinfection des poignées du bac;
3. Jeter la lingette dans la poubelle, retirer les gants et procéder à l'HDM;
4. Transporter le bac à la buanderie ou au conteneur selon la trajectoire préétablie (le port de gants est proscrit à cette étape);
5. En arrivant au conteneur ou à la buanderie, procéder à l'HDM, mettre une blouse (si risque d'éclaboussure) et des gants;
6. Disposer des sacs de déchets ou de lingerie;
7. Procéder au nettoyage et à la désinfection du bac;
8. Retirer l'équipement de protection et procéder à l'HDM;
9. Rapporter le bac près de la porte à l'extérieur de la zone de confinement;
10. Procéder à l'HDM et poursuivre sa route de travail régulière.

→ **Si le transport des déchets est fait par le préposé à l'hygiène et salubrité qui était dans la zone ou que le bac est à l'intérieur :**

1. Effectuer à la fin du quart de travail;
2. Désinfecter l'extérieur du bac et le rebord et sortir le bac de la zone;
3. Retirer l'ÉPI et procéder à l'HDM;
4. Exécuter les étapes 4 à 10 ci-haut.